



**PROCES-VERBAL**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**DU 20 OCTOBRE 2014**

**Ce procès-verbal est proposé à l'adoption lors de la séance du Conseil de Communauté du 17 novembre 2014.**

**VB/LaeM, le 12 novembre 2014**





Conseillers en exercice : 88

Votants :

- Délibérations c01-10-2014 à c02-10-2014 : 74
- Délibérations c03-10-2014: 81
- Délibérations c04-10-2014: 85
- Motion : 85
- Délibérations c05-10-2014 à c29-10-2014 :85

Convocation du Conseil de Communauté :

le 10 octobre 2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 21 octobre 2014

## **PROCES-VERBAL**

### **CONSEIL DU LUNDI 20 OCTOBRE 2014**

#### **Titulaires présents :**

MM. Jacques BILLY, Sophia MARC, Serge MORIN, Marcel MOINARD, Michel PANIER, Jean BOULAIS, Jean-François SALANON, Patrick THOMAS, Adrien PROUST jusqu'à la délibération c04-10-2014, Jean-Luc CLISSON, Alain LECOINTE, Jacques BROSSARD, Charles-Antoine CHAVIER, Claire RICHECOEUR, Michel SIMON, Thierry DEVAUTOUR à partir de la délibération c03-10-2014, Véronique HENIN-FERRER, Thierry BEAUFILS, Stéphanie DELGUTTE, Dany MICHAUD, Brigitte COMPETISSA, Gérard EPOULET, Florent JARRIAULT, Jean-Pierre MIGAULT, Gérard LABORDERIE, Philippe MAUFFREY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU à partir de la délibération c03-10-2014, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE à partir de la délibération c03-10-2014, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Agnès JARRY à partir de la délibération c03-10-2014, Dominique JEUFFRAULT à partir de la délibération c04-10-2014, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Elmano MARTINS à partir de la délibération c04-10-2014, Josiane METAYER à partir de la délibération c04-10-2014, Marie-Paule MILLASSEAU jusqu'à la délibération c03-10-2014, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY jusqu'à la délibération c02-10-2014, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD à partir de la délibération c03-10-2014, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Dominique SIX à partir de la délibération c03-10-2014, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Claude ROULLEAU, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Jean-Claude FRADIN, Sylvie DEBOEUF, Michel VEDIE, Bruno JUGE, Dany BREMAUD, Jean-Martial FREDON, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, René PACAULT, Rabah LAICHOUR, Jean-Claude BARRAUD, Michel BOURUMEAU, Joël MISBERT, Robert GOUSSEAU jusqu'à la délibération c17-10-2014, Didier DAVID, Anne BAUDOUIN, Stéphane PIERRON.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Christelle CHASSAGNE a donné pouvoir à Simon LAPLACE, Pascal DUFORESTEL a donné pouvoir à Elodie TRUONG, Anne-Lydie HOLTZ a donné pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE, Christine HYPEAU a donné pouvoir à Alain BAUDIN, Guillaume JUIN a donné pouvoir à Sylvette RIMBAUD à partir de la délibération c03-10-2014, Sébastien PARTHENAY a donné pouvoir à Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN a donné pouvoir à Gérard EPOULET, Florent SIMMONET a donné pouvoir à Elmano MARTINS à partir de la délibération c04-10-2014, Michel PAILLEY donne pouvoir à Romain DUPEYROU à partir de la délibération c03-10-2014, Marie-Paule MILLASSEAU a donné pouvoir à Rose-Marie NIETO à partir de la délibération c04-10-2014, Adrien PROUST donne pouvoir à Jean-Claude FRADIN à partir de la Motion, Robert GOUSSEAU donne pouvoir à Rabah LAICHOUR à partir de la délibération c18-10-2014,

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN représenté par Anne-Marie PROUST, Alain LIAIGRE représenté par Michel JAROS, Elisabeth MAILLARD représenté par Gilles BILLON.

#### **Titulaires absents suppléés :**

Luc DELAGARDE.

**Titulaires absents :** Amaury BREUILLE, Gérard GIBAULT.

**Président de séance :** M. Jérôme BALOGÉ.

**Secrétaire de séance :** M. Simon LAPLACE



## SOMMAIRE

c01-10-2014 - Assemblées et Affaires Juridiques - Installation des conseillers communautaires titulaire et suppléant de la Commune de Belleville (Rapporteur : Monsieur le Président)	p.7
c02-10-2014 - Assemblées et Affaires Juridiques - Modification du régime des indemnités des élus de la Communauté d'Agglomération du Niortais (modificatif de la délibération du 22 septembre 2014) (Rapporteur : Monsieur le Président)	p.7
c03-10-2014 - Assemblées et Affaires Juridiques - Restitution de compétences (Rapporteur : Monsieur le Président)	p.7
c04-10-2014 - Assemblées et Affaires Juridiques - Création et composition des quatre commissions thématiques (Rapporteur : Monsieur le Président)	p.14
Motion – Direction Générales des Services – Projet de délocalisation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres (Rapporteur : Monsieur le Président)	p.20
c05-10-2014 - Finances - Modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (Rapporteur : Monsieur le Président)	p.23
c06-10-2014 - Pôle Economie et Aménagement Durable du Territoire - Dissolution de l'association du Bassin de vie niortais - Dévolution du Patrimoine de l'association au profit de la CAN (Rapporteur : Monsieur le Président)	p.23
c07-10-2014 - Développement Economique - Mise à disposition de l'ensemble immobilier de l'ex CEPAM 1 sis lieu dit fief sainte croix à Mauzé sur le Mignon en faveur de la SARL SODEPLAX (Rapporteur : Monsieur Claude Roulleau)	p.24
c08-10-2014 - Développement Economique - Pôle Economie et Aménagement Durable du Territoire - Développement Economique - Tourisme : 12e édition du carrefour des métiers de bouche -Versement d'une subvention	p.24
c09-10-2014 - Finances - Attribution de l'indemnité de conseil au Trésorier Principal (Rapporteur : Monsieur Thierry Devautour)	p.25
c10-10-2014 Assainissement - Admission en non valeur (Rapporteur : Monsieur Thierry Devautour)	p.25
c11-10-2014 - Assainissement - Fusion des budgets annexes assainissement (Rapporteur : Monsieur Thierry Devautour)	p.26
c12-10-2014 - Assainissement - Fusion des budgets annexes assainissement (Rapporteur : Monsieur Thierry Devautour)	p.26
c13-10-2014 - Finances - Réaménagement du budget annexe AATVA et fusion des budgets annexes Accueil et Bâtiments (Rapporteur : Monsieur Thierry Devautour)	p.26
c14-10-2014- Cohésion Sociale Insertion - CUCS - volet emploi développement économique : approbation 3e programme d'actions 2014 au titre du PLIE-FSE (Rapporteur : Monsieur Alain Baudin)	p.26
c15-10-2014 - Cohésion Sociale Insertion - CUCS - volet emploi développement économique : approbation du 3e programme d'actions 2014 au titre de la CAN (Rapporteur : Monsieur Alain Baudin)	p.26
c16-10-2014- Cohésion Sociale Insertion - CUCS - volet solidarité/citoyenneté : approbation du 3e programme d'actions 2014 (Rapporteur : Monsieur Alain Baudin)	p.27

c17-10-2014 - Sports d'eau - Patrimoine, Logistique, Energies - Piscine Pré Leroy - Travaux de mise en sécurité structurelle - Lancement de la consultation et autorisation de signer (Rapporteur : Monsieur Alain Baudin)	<b>p.27</b>
c18-10-2014 - Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs (Rapporteur : Monsieur Jacques Brossard)	<b>p.28</b>
c18bis-10-2014 - Ressources Humaines - Mise à disposition d'un agent du service informatique de la ville de Niort auprès de la CAN	<b>p.28</b>
c19-10-2014 - - Marchés Publics - Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Chauray (Rapporteur : Monsieur Jean Boulais)	<b>p.28</b>
c20-10-2014 Marchés Publics - Fourniture de bacs roulants pour la collecte sélective des déchets ménagers (Rapporteur : Monsieur Jean Boulais)	<b>p.28</b>
c21-10-2014- Aménagement du Territoire, Urbanisme et Contractualisation - Application du Droit des sols : convention avec les communes (Rapporteur : Monsieur Jacques Billy)	<b>p.29</b>
c22-10-2014- Habitat - PIG labellisé "Habiter mieux": attribution de subventions aux propriétaires occupants et bailleurs privés (Rapporteur : Monsieur Christian Brémaud)	<b>p.29</b>
c23-10-2014 - Habitat - PLH : Attribution de subventions pour la construction de logements locatifs sociaux avec la SA HLM (Rapporteur : Monsieur Christian Brémaud)	<b>p.30</b>
c24-10-2014- Economie Sociale et Solidaire - Maison de l'Economie Sociale et Solidaire - Tarifs des photocopies et impressions (Rapporteur : Monsieur Eric Persais)	<b>p.30</b>
c25-10-2014- Enseignement Supérieur - Subvention au profit de l'association de rayonnement universitaire autour de l'assurance (AURA) (Rapporteur : Monsieur Eric Persais)	<b>p.30</b>
c25bis-10-2014 - Enseignement Supérieur – Convention de partenariat entre l'Etudiant-Groupe Express Roularta et la CAN - organisation du 2e salon de l'enseignement supérieur et des métiers	<b>p.30</b>
c26-10-2014 - Transports et déplacements - Acquisition de deux autobus neufs standards et d'un véhicule pour le transport des personnes à mobilité réduite - approbation des marchés (Rapporteur : Monsieur Jacques Morisset)	<b>p.31</b>
c27-10-2014 - Transports et déplacements - Acquisition de trois autobus neufs standards - lot n°2 Acquisition d'un autobus neuf gabarit réduit 2 portes - Remise de pénalités(Rapporteur : Monsieur Jacques Morisset)	<b>p.31</b>
c28-10-2014- Transports et déplacements - Avenant n°1 à la convention de prestation pour des travaux relatifs aux aménagements de points d'arrêts de bus accessibles sur la ZAC Terre de Sports (Rapporteur : Monsieur Jacques Morisset)	<b>p.31</b>
c29-10-2014 - Transports et déplacements - Convention financière pour des travaux relatifs à la création d'un pôle d'échanges scolaires sur la ZAC Terre de Sports (Rapporteur : Monsieur Jacques Morisset)	<b>p.32</b>

## **Monsieur le Président**

Je remercie la mairie de Chauray et son maire Jacques Brossard pour l'accueil qu'il nous réserve dans cette belle salle de la commune.

Y a-t-il un ou une volontaire pour être secrétaire de séance ?

Monsieur Laplace, vous êtes partant? Ah oui volontaire, formidable, merci.

Je vous propose de passer maintenant aux décisions du Président.

Y a-t-il des remarques? Non.

Nous avons maintenant à soumettre à l'approbation le procès-verbal de la dernière séance.

Pas de remarques? Qui s'oppose? Qui s'abstient? Adopté.

### Délibération c01-10-2014 - Assemblées et Affaires Juridiques - Installation des conseillers communautaires titulaires et suppléant de la Commune de Belleville :

Nous avons maintenant à procéder à l'installation des conseillers communautaires titulaires et suppléant de la commune de Belleville. Délibération à laquelle, on a ajouté l'installation d'une conseillère titulaire de Niort, Madame Godeau compte-tenu de la démission de Monsieur Marjault de ses mandats municipaux et communautaires. Il est demandé de bien vouloir installer Monsieur Jean-François Salanon en tant que conseiller communautaire titulaire et Monsieur Roger Marchesseau en tant que conseiller communautaire suppléant de la commune de Belleville et d'installer Madame Isabelle Godeau en tant que conseillère communautaire titulaire de la ville de Niort.

Qui s'oppose? Qui s'abstient? Merci et bienvenue à vous très officiellement au sein de ce conseil communautaire merci beaucoup.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### Délibération c02-10-2014 - Assemblées et Affaires Juridiques - Modification du régime des indemnités des élus de la Communauté d'Agglomération du Niortais (modificatif de la délibération du 22 septembre 2014) :

Nous avons ensuite à procéder aux modifications du tableau des indemnités compte tenu de l'arrivée de ces 2 nouveaux conseillers. Et donc il est demandé au conseil d'agglomération de bien vouloir se prononcer, conformément au tableau joint, sur le taux des indemnités de fonction à verser aux conseillers communautaires de Belleville et de Niort qui entreront en vigueur à compter de la date effective d'entrée en fonction, le 20 octobre 2014.

Qui s'abstient? Merci. Adoptée.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### Délibération c03-10-2014 - Assemblées et Affaires Juridiques - Restitution de compétences :

Nous avons une délibération très importante, les autres ne le sont pas moins mais celle-ci prend un relief particulier parce qu'elle marque une étape dans la vie de la CAN. Il s'agit de la restitution par la Communauté d'agglomération du Niortais de compétences facultatives à ses communes membres. Comme vous le savez, puisque la situation avait été évoquée à plusieurs reprises au sein du conseil communautaire, nous avons comme échéance le 31 décembre 2015 pour l'harmonisation des compétences communautaires, à défaut de quoi, elles seraient harmonisées de façon générale sur l'ensemble du territoire communautaire. Il est proposé ce soir, au moins dans un premier temps, de restituer les compétences que Plaine de Courance, ancienne communauté de communes, avait en plus des compétences en commun avec la CAN. Il s'agit notamment de la petite enfance, du maintien à domicile et de quelques autres. Il a paru plus simple et d'abord parce que les communes en ont exprimé la volonté, de restituer ça le plus tôt possible parce qu'il y a des enjeux de personnels derrière tout cela au 31 décembre 2014, ce qui implique la délibération de ce soir. Nous avons eu également le débat sur une réflexion que nous pourrions avoir à terme sur la communautarisation de questions sociales au sein desquelles peuvent figurer évidemment le maintien à domicile et la petite enfance. Il est apparu qu'il était très tôt, d'autant qu'il y a un

schéma de mutualisation qui sera porté en mars 2015 à l'assemblée communautaire et dont nous aurons à reparler, pour avancer vers une généralisation d'un dispositif qui est tout de même très lourd à l'échelle de la CAN et qui aujourd'hui se trouve largement communale dans les autres communes de la Communauté d'Agglomération de Niort première version. Donc cette proposition de restitution qui nous est soumise ce soir pour les compétences facultatives aux communes membres d'ex Plaine de Courance qui se regrouperont pour votre information à travers un syndicat pour mutualiser en commun ces compétences précises.

Est-ce qu'il y a des commentaires? Des questions? Oui.

### **Madame Stéphanie DELGUTTE**

A Fors, depuis le début de la réforme nous avons souhaité nous rapprocher de la CAN. Dans les différentes réunions préparatoires, on nous a toujours laissé entendre qu'aucune compétence ne retournerait aux communes. Un projet de charte à l'époque nous avait d'ailleurs été distribué où était indiqué ceci: ils s'accordent unanimement sur le fait que les compétences jusqu'alors exercées au plan intercommunal ne peuvent redevenir d'exercice municipal sauf accord des communes concernées. Dans l'ex CCPC je sais que si nous avons pu développer ces compétences familles, c'était en grande partie grâce à celle du développement économique. Aujourd'hui, nous allons voter pour le retour de ces compétences dans les communes mais sans le développement économique. Demain, il faudra expliquer aux Forsitains que nous avons dû récupérer cette compétence car financièrement la CAN ne pouvait l'étendre à toutes les communes. Cela peut s'entendre. Mais, comment leur expliquer que pourtant ils vont payer un peu plus d'impôts car les taux d'abattements sont moins avantageux sur ce territoire, qu'ils n'auront vraisemblablement en tous les cas pas tout de suite accès aux transports car le budget est en grande difficulté, et que pour l'assainissement nous devons rester encore pour quelques années en assainissement individuel. Même si nous allons, dès demain, travailler en bonne intelligence avec nos collègues du territoire de Plaine de Courance pour qu'un service de qualité perdure. Je regrette que nous n'ayons pas continué à exercer cette compétence au sein de la Communauté d'Agglomération du Niortais de façon territorialisée puisque apparemment la loi nous le permettait. Pour toutes ces raisons, je voterai contre cette délibération.

### **Monsieur le Président**

Oui j'entends. Cette position m'était revenue. La réalité c'est que la décision que la délibération de ce soir ne change rien à la situation puisqu'en effet les compétences mutualisées au sein des communes ex Plaine de Courance demeurent des compétences mutualisées Plaine de Courance mais dans un cadre qui n'est pas celui de la CAN, mais celui d'un syndicat. En fait, il n'y a pas de changement majeur et en aucun cas dans le service. Dire que la CAN serait prête à la fin 2015 pour mutualiser, généraliser des compétences qui existent à l'échelle communale pour les 30 autres communes n'apparaît pas raisonnable aujourd'hui, ça ne veut pas dire que ces compétences ne pourront pas faire l'objet, demain, d'une communautarisation. C'est juste qu'un an pour déployer, communautariser des compétences de type maintien à domicile, de type petite enfance à l'échelle de la CAN, c'est financièrement certainement complexe mais administrativement, humainement pour l'ensemble des personnels concernés très difficile dans le temps qui est imparti. Pour ma part, cette décision ne donne lieu à aucune réserve pour ce qui est de l'avenir mais je pense que ce sont des compétences assez lourdes pour qu'on prenne justement le temps nécessaire pour bien les mesurer, on parlait tout à l'heure de chiffrage mais ce n'est pas que du chiffrage. Il faut mesurer tous les aspects et tous les enjeux pour envisager un jour d'avancer vers cela, de communautariser de telles compétences pourquoi pas, il faut avoir toutes les cartes en main et une bonne connaissance aussi de l'impact d'une telle évolution.

### **Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Sur la question de l'abattement, on peut peut-être dire que sur ces aspects fiscaux, il faut

prendre l'ensemble des éléments et qu'effectivement le calcul des abattements est plus défavorable mais que par ailleurs la politique des taux et notamment la taxe ordures ménagères mais aussi d'autres taux a permis de diminuer par ailleurs la fiscalité, c'est un point de vue global. Maintenant, je voulais simplement ajouter que le diaporama qui est joint n'est pas un diaporama qu'on approuve aujourd'hui puisque c'est sur les aspects financiers donc ça illustre la délibération. Cela permet à chacun d'en apprécier les conséquences financières, mais sur les conséquences financières on aura une CLECT qui reprendra les éléments financiers et on aura évidemment une approbation au conseil de communauté sur les conséquences sur les attributions de compensation. Le diaporama est un élément illustratif des conséquences financières, c'est pas un élément illustratif du transfert de compétences lui-même.

### **Monsieur le Président**

Merci .Y a-t-il d'autres questions sur l'enjeu?

### **Monsieur Gérard EPOULET**

Pour notre groupe, nous émettrons un vote négatif pour la simple et bonne raison que pour reprendre ce qui s'est fait dans les travaux préparatoires à l'entrée dans la CAN du premier janvier 2014, avait été évoqué justement ces situations sur la petite enfance où il se faisait tout, un petit peu partout. Donc il se fait quand même quelque chose certainement pas aussi structuré que sur Plaine de Courance et donc nous voterons contre, parce que nous considérons que c'est un frein aujourd'hui au développement sur l'ensemble du territoire de la nouvelle CAN de ce qui pourrait se faire justement dans ces domaines-là, et donc dans l'harmonisation, et tout simplement au nom de l'égalité de l'ensemble des administrés de ce territoire.

### **Monsieur le Président**

L'égalité sera au rendez-vous puisque justement il s'agit d'harmoniser les compétences, c'est vrai peut être par étapes.

### **Monsieur Claude ROULLEAU**

Je peux comprendre les questions qui sont posées. Or, il faut savoir qu'aujourd'hui on est quand même dans des mutations extrêmement importantes et qu'elles imposent en matière de réforme fiscale dans les collectivités territoriales et ça a été rappelé tout à l'heure, c'est la communauté d'agglomération qui touche la fiscalité des entreprises. Mais c'est vrai aussi, que dans nos communes, nous avons touché une augmentation du produit de la Taxe d'Habitation qui a compensé ce que nous avons auparavant en Taxe "Professionnelle. Ce qui a permis à Plaine de Courance de se doter des services communs comme la politique de la famille au sens large, c'est à dire les multi-accueils, crèche, halte-garderie et le personnel des écoles. Tout cela a été financé à partir d'un développement économique qui était conséquent. Ce développement économique n'est pas perdu par le territoire de l'ex Plaine de Courance puisque cette ressource a été transformée en Taxe d'Habitation. Or cette fiscalité, aujourd'hui, nous en avons la responsabilité dans toutes les communes. J'étais favorable à ce qu'on garde au plus près du territoire, je donne mon avis personnel, ce qui était la politique de la famille. Aujourd'hui en tant que l'un des Vice-Présidents de la CAN, regardant le budget, la fiscalité et les transferts, la loi dit « tout ce qui est transféré a un cout et les communes doivent payer ce qu'on transfère ». Je prends un exemple : si je transfère à partir de Prahecq un équipement qui n'est pas transféré pour l'instant, je paie le personnel, le montant du coût du personnel sera versé à la CAN en même temps que l'amortissement du bâtiment. Mais l'inverse est aussi vrai, s'il y a un retour de ces compétences facultatives en attendant qu'on redéfinisse une politique globale sur l'ensemble du territoire choisie par tout le monde, ça permet de mettre immédiatement à jour les compétences des uns et des autres sur le territoire de la CAN. Je pense c'est fondamental, les choses seront claires, compétence économique, aménagement du territoire et développement de solidarité avec

tout ce que l'on a pu voir, la mutualisation sur le territoire de la CAN. Et, dans les territoires communaux, cette politique sera soit sous forme associative, soit sous forme syndicale chez nous. Je rappelle que ce coût, même si tout à l'heure Thierry Devautour disait ce n'est pas voté aujourd'hui et c'est vrai, mais le coût de cette opération, c'est un peu plus de 2 200 000 euros. Si l'on fait la division par 13 000 habitants, en fait c'est en gros 170 euros par habitant vous multipliez par 110 et c'est un coût de dix-huit millions d'euros pratiquement qu'il faudrait que les autres communes de la CAN qui n'était pas Plaine de Courance, si on mutualisait tout à la fin de 2015, prennent en charge soit directement soit par transfert d'une partie de leurs services. Alors, je considère que ça va très au-delà même de nos souhaits, la CAN ne pourrait pas le supporter directement sans une préparation longue. Je crois que c'est la sagesse. Donc il faut s'organiser et construire un territoire homogène ce qui nécessite un travail sur chacune des compétences qui soit bien mesuré.

### **Monsieur le Président**

Merci. D'autre commentaire? Oui Stéphane Pierron.

### **Monsieur Stéphane PIERRON**

J'entends toutes les explications qui ont été données. D'abord, on a un délai jusqu'à décembre 2015 et on se précipite pour prendre une décision dont on sait qu'il sera difficile de revenir en arrière, ça c'est la première chose. On encore un an. Actuellement depuis le premier janvier 2014, jusqu'à preuve du contraire, les services sont assurés sur les différentes communes concernées. La loi nous permettrait aussi de pouvoir territorialiser cette compétence-là. C'est à dire qu'on peut, d'après la loi Pélissard, créer un syndicat qui pourrait intégrer notamment les communes de Plaine de Courance mais aussi d'autres communes de la CAN actuelle, ancienne CAN qui pourraient aussi adhérer à ce syndicat de manière à pouvoir attendre pour prendre une décision de retour aux communes ou de pouvoir généraliser ces compétences à l'ensemble du territoire. Autre possibilité qui a peut-être été donnée ou expliquée il y a très longtemps avant la fusion, c'est la possibilité qu'ont les communes si jamais il y a une restitution de ces compétences, de pouvoir conventionner avec la CAN pour que la CAN puisse prendre la gestion de ces compétences-là. Cela m'étonne qu'on ne se donne pas le temps nécessaire jusqu'à décembre 2015. Enfin, je suis à demi étonné puisque dès le premier janvier 2014 quand le personnel de Plaine de Courance a été transféré, notamment sur la compétence enfance, petite enfance ou d'autres services, on avait déjà anticipé ce retour en ne les faisant pas bénéficier de l'ensemble des avantages dont pouvaient bénéficier les agents de la CAN. Déjà, dès le premier janvier 2014, le retour de compétences était pris et ne pouvait que se faire vers les communes. On peut quand même être désolé de cette situation. Pour cette raison-là, je vous invite à voter contre cette délibération.

### **Monsieur le Président**

Merci. Vous citez la loi Pélissard, c'est justement ce qui est le cas en créant un syndicat, on territorialise une compétence communautaire et donc elle ne disparaît pas, elle reste territorialisée et ça ouvre la possibilité éventuellement à une extension un jour ou l'autre. Maintenant, vous nous dites : "pourquoi faire vite quand on peut attendre ?" Et bien parce qu'en effet, pourquoi ne pas faire vite quand on peut territorialiser cette politique dans un premier temps ? Et puis ensuite, vous évoquez le cas des agents de janvier 2014, je n'étais pas en charge de l'exécutif de la CAN à cette époque, qu'importe, mais je pense, je suis persuadé que pour la plupart des agents, il est important de savoir où ils vont travailler et le plus tôt est le mieux. Ils vont travailler dans un cadre territorialisé, ce qui ne les change pas, dans le cadre d'un syndicat qui est partie intégrante du territoire de la Communauté d'Agglomération. Voilà la réponse. Et puis, pour ce qui est des autres agents, je n'ai pas manqué, pour ma part, d'harmoniser les situations depuis le mois d'avril 2014, où vous avez bien voulu me confier par votre vote la présidence de cette Communauté d'Agglomération. D'autres remarques?

### **Monsieur Alain PIVETEAU**

Une remarque sur le tour de passe-passe budgétaire de Monsieur Roulleau. Je ne sais pas si tout le monde a compris. Il faut simplement rappeler qu'un transfert de compétences c'est neutre budgétairement. Donc la question à court terme n'est pas d'ordre budgétaire, mais dans tous les sens Monsieur Roulleau, que ce soit pour une extension de la compétence avec votre calcul à dix-neuf millions ou que ce soit pour une restitution aux communes. La question aujourd'hui est de savoir quelles entités demain vont pouvoir financer et assurer ce service rendu au public ? Ceci dit vous êtes cohérent puisque vous étiez à peu près tous contre alors que vous la gérez aujourd'hui, ce sont les miracles de la démocratie, on ne peut que s'en féliciter, mais vous êtes cohérent. Ceci dit, est-ce que les habitants du territoire vont juger ça cohérent ? On est en train de restituer aux communes des compétences alors que de l'autre côté, parlez avec n'importe quel responsable communal ici, on sait parfaitement que les finances des communes sont mises sous tension et que ça ne fait que commencer. Où, est ce que demain on va pouvoir financer ces services qui sont extrêmement importants dans n'importe quelle localité du territoire ? Monsieur Roulleau nous dit ça ne sera certainement pas depuis la communauté d'agglomération puisque l'extension de cette compétence coûterait extrêmement cher, avant même d'avoir envisagé la question d'un point de vue politique et d'un point de vue budgétaire mais à long terme, pas à court terme. A court terme ce n'est pas la question. Aujourd'hui on a une nouvelle agglomération dont un des premiers gestes territorial et de redonner la patate chaude aux communes. C'est quand même pas un signe d'encouragement pour la suite et c'est pas très rassurant sur la capacité de notre collectivité à répondre aux défis des services publics dans les communes et sur le territoire pour demain.

### **Monsieur le Président**

Je crois monsieur Piveteau que vous serez fortement déçu de l'avenir puisque d'une part il ne s'agit pas de restituer aux communes, on restitue à travers un syndicat dans un cadre mutualisé, territorialisé qui ne qui n'empêche rien pour l'avenir. D'autre part, nous aurons d'ici la fin du mois de mars 2014 à adopter un projet de mutualisation. Nous en discussions à l'instant, c'est une des premières étapes en Conférence des Maires, ça a été le cas aussi en Bureau et ça le sera dans les semaines prochaines et ça ira jusque parmi les conseils municipaux de chacune des 45 communes composant l'agglomération. Donc, il y a une démarche forte qui est enclenchée. C'est une grande première puisque le passé nous a plutôt instruit que l'histoire de la CAN était celle d'un grand détransfert donc nous ré-enclenchons une démarche positive. Ne vous arrêtez pas à ce qui n'est qu'un leurre, à savoir cette procédure d'harmonisation, qui passe certes, par une restitution mais encore une fois dans un cadre mutualisé et territorialisé. Je veux qu'on le précise parce qu'il en va de la clarté de la délibération qui est proposée ce soir et qui permet ainsi de bien comprendre les enjeux et d'en souligner toute l'importance.

### **Monsieur Claude ROULLEAU**

Je crois que je ne me suis peut-être pas bien fait comprendre. Je sais que c'est à coup zéro. Sauf qu'aujourd'hui, à coût zéro ça veut dire que quand vous amenez des services, vous emmenez en même temps les moyens transférés et vous avez le coût. Vous ne l'avez plus pour vous donc c'est sur votre fond de compensation que ça vient en diminution, ça vous le savez bien. Cela veut dire qu'on peut le faire par la suite et tout cela aujourd'hui vous avez effectivement à chaque transfert, c'est la loi, il y a un apport, vous transférez un service, vous apportez le coût de ce service, vous l'avez plus dans votre commune donc normalement c'est logique, mais jusqu'à maintenant ce n'est pas ce qui s'est passé dans nos territoires. Tout ce qui était transféré, l'a été de façon gratuite. La loi a modifié complètement cette approche. Pour ce qui est du développement local du bassin global, je pourrais rappeler aussi que j'ai été un des promoteurs de l'Association du Bassin de Vie Niortais et que je n'ai jamais considéré qu'on n'était pas dans le bassin niortais. Je pense que ce grand bassin avec un développement économique qui serait porteur d'avenir, il devra être porteur d'avenir, il y a encore beaucoup de travail à faire et donc il est important de bien définir les

compétences des uns et des autres, se préparer et ne pas aller au hasard lorsqu'on regroupe des choses qu'on ne saurait pas gérer suffisamment le lendemain. Je rappelle qu'il y a le personnel des écoles, les ATSEM qui sont dedans, le personnel d'entretien, tous ces gens-là nous ont aidé dans le territoire à permettre de favoriser la mise en place des rythmes scolaires. Je pense que vous en avez fait de même dans vos territoires. Tout cela demande du temps, de l'organisation. Et, ce qu'on souhaite c'est que ça continue ainsi. Le but, c'est de faire un territoire qui se développe et qui soit harmonieux autour de ses communes.

**Monsieur le Président**

Merci.

**Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

On n'avait pas forcément les mêmes règles de transfert dans les différentes collectivités parce que à la CAN 1, ce n'était pas gratuit les transferts c'était payant. Je voulais réagir par rapport à ce que tu as dit Alain sur le fait que la CAN pouvait demain se substituer aux communes sur un certain nombre de politiques. Evidemment qu'on a à construire ensemble un projet territoire mais il ne faut pas qu'on rêve même si c'est un sentiment assez partagé peut être, y compris ici, le fait que la CAN pourrait avoir demain moins de contraintes que les communes. La CAN a aussi ses contraintes budgétaires. Je suis avec attention les délibérations et les débats des différents conseils municipaux et je vois souvent que telles activités déficitaires, finalement, on pourrait la redonner à la CAN parce que ce serait quand même plus simple à gérer. En tout cas, tant que je serai à la place où je suis je serai attentif à ce que les opérations soient neutres pour la CAN, y compris quand on lui donne ou redonne des activités déficitaires, parce que la CAN est sous contraintes budgétaires, on le verra lors du budget 2015, on l'avait déjà vu lors du budget 2014. Le compte administratif 2014 ne sera pas bien meilleur que ce qu'avait été le budget. Les informations 2015, on ne les a pas encore toutes, notamment au niveau des ressources mais il y a pas de raison d'être très euphorique. La CAN est aussi sous contrainte budgétaire et nous devons être très vigilants aussi sur le budget de la CAN.

**Monsieur le Président**

Merci. Stéphane Pierron.

**Monsieur Stéphane PIERRON**

Peut-on envisager, puisqu'on va avoir un syndicat qui va se créer suite à la restitution éventuelle de cette compétence aux communes de Plaine de Courance, que certaines communes de la CAN 1 puissent adhérer à ce syndicat ?

**Monsieur le Président**

C'est une question que la commune pourra poser au syndicat.

**Monsieur Stéphane PIERRON**

Elle est posée.

**Monsieur le Président**

Il n'est pas fermé par nature, si Vouillé veut se rapprocher de ce syndicat, les discussions auront lieu dans ce cadre-là. Ce n'est pas le Président de la CAN qui bloquera quoi que ce soit.

**Monsieur Gérard LABORDERIE**

A la page 6, dans l'avant-dernier considérant, il est écrit que la compétence facultative construction aménagement entretien et gestion d'équipements socioculturel d'intérêt communautaire n'est pas une compétence qui n'était pas concrètement exercée par la communauté d'agglomération et puis ensuite en page 7 dans le chapitre action en faveur de la coopération internationale et suivant, il est écrit restituer aux communes. Alors, il y a toutes

les communes de la CAN 1, la compétence facultative construction aménagement entretien et gestion d'équipement socioculturel, qu'est-ce que ça signifie concrètement?.

**Monsieur Pierre JULAN**

Juste une précision technique, c'est que nous utilisons ces détransferts pour toiletter nos statuts et comme nous n'avons jamais exercé cette compétence juridiquement il faut la supprimer. J'en profite pour vous dire qu'à l'issue de ces travaux, le Préfet prendra un nouvel arrêté qui arrêtera nos statut à la CAN nouvelle donne. Voilà, c'est pour toiletter le statut.

**Monsieur Bruno JUGE**

J'ai bien compris et ça me rassure un petit peu que dans un premier temps ces compétences seraient mutualisées au travers d'un syndicat. Et je voulais savoir s'il aurait été possible de le mettre dans la délibération, de l'ajouter parce que ça ne paraît pas et j'estime que ce problème-là est important à noter parce que c'est possible de le faire.

**Monsieur Claude ROULLEAU**

Je ne sais pas si ça pouvait s'écrire en direct, ce qui est sûr c'est que les communes de ce territoire se sont déjà réunies et qu'on a mis en place un projet de statut de syndicat ouvert avec les différentes compétences, c'est vu avec la Préfecture et ça ne pose pas de problème. Il suffit après qu'il y ait la délibération ici et que les communes s'engagent. Donc, ça ne pose pas problème dans la démarche. Par la suite, les communes seront invitées à délibérer pour adhérer à ce syndicat pour qu'il soit en ordre de marche dès le premier janvier 2015.

**Monsieur Gérard LABORDERIE**

Je reviens à la même question que j'ai posé, les médiathèques font partie des équipements socioculturels d'intérêt communautaire, cela veut dire qu'elles sont restituées aux communes?

**Monsieur Pierre JULAN**

C'est la compétence lecture publique, pas les équipements socio-culturels. Pour exercer la compétence lecture publique, les médiathèques et bibliothèques ont été transférées. Juridiquement dans nos statuts c'est lecture publique alors que les centres socio-culturels, c'est centre socio-culturel.

**Monsieur le Président**

Pour les communes de la CAN 1, il n'y aucune modification, ça n'impacte en rien, c'est juste les compétences qui étaient en plus, issu de l'ex Plaine de Courance qui sont territorialisées, mutualisées dans le cadre de ce syndicat de communes.

**Monsieur Thierry PAITRE**

Juste une précision, la restitution ne se fait pas à un syndicat, la restitution se fait aux communes qui s'organisent librement derrière. Donc les compétences qui sont restituées, ce sont des compétences territorialisées, alors on peut y mettre ce que l'on veut derrière mais quand Pierre parle de toilettage, c'est aussi une question de sémantique, c'est dire que les statuts actuels de la CAN, c'est une agrégation des statuts tels qu'ils existaient dans chacune des collectivités, il y a cet aspect-là. Pour répondre aux phénomènes de toilettage, c'est aussi une question de sémantique et derrière effectivement les compétences sont bien restituées aux communes où elles sont exercées aujourd'hui de façon territorialisée, elles sont remises aux communes. D'ailleurs l'AC ce sera une AC communale et ce sont les communes qui concernées par la restitution de la compétence décident derrière de s'organiser librement. Pour répondre à la restitution auprès d'un syndicat, ça semble délicat puisque la compétence n'est pas restituée à un syndicat, elle l'est aux communes membres, c'est totalement différent.

### **Monsieur le Président**

D'un point de vue philosophique oui, mais d'un point de vue politique, technique et administratif, clairement la compétence sera dévolue à un syndicat par le passage par les communes. C'est comme quand Napoléon a vendu la Louisiane, elle était déjà espagnole depuis longtemps, on a juste baissé le drapeau et remonté le drapeau américain. C'est pareil pour les compétences qui seront mutualisées dans ce cadre territorialisé du syndicat soyons clairs. Qu'on ne rajoute pas de la complication là où ce n'est pas forcément simple mais voilà.

Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient? Adoptée. Merci.

*Délibération adoptée à la majorité avec 14 oppositions et 6 abstentions.*

### **Monsieur le Président**

#### Délibération c04-10-2014 - Assemblées et Affaires Juridiques - Création et composition des quatre commissions thématiques

Nous avons la composition des 4 assemblées, comme chacun a pu être directement consulté et appelé à saisir son choix, il est proposé une répartition des élus sur les 4 commissions instituées. On fixe la composition de chaque commission thématique à 22 membres. Il s'agit d'élire les membres qui siègeront dans chaque commission. Plusieurs vœux ont été demandés, un et 2, il y a même eu un 3ème et 4ème qui a été demandé mais on s'est arrêté à 2 dans la plupart des cas.

### **Monsieur Serge Morin**

Monsieur le Président, est-ce qu'on aurait pu avoir le document plutôt que d'écouter les noms et puis qu'on les note en 4ème vitesse ? Je ne comprends pas le fonctionnement.

### **Monsieur le Président**

C'est le fonctionnement courant de l'assemblée quand on désigne. Je ne sais pas si on peut les projeter? On a reçu des confirmations très tardivement, donc il n'y a pas de documents qui nomme les 22 membres par commission. Je veux bien y voir un enjeu politique partout mais je ne suis pas sûr qu'il y réside réellement. Je vais terminer juste mon propos pour qu'ensuite, dans le cadre du débat, vous puissiez intervenir et nous faire part de votre désaccord. Auparavant je vérifie auprès de la direction générale si nous avons un document? Non, on ne l'a pas. Je suis désolé mais on fait les choses dans les délais qui nous sont donnés. Maintenant on peut reporter la décision pour retarder encore l'installation des commissions ? C'est comme vous le souhaitez. Je pense que ça vaut le coup de dresser une oreille attentive. Il y a pas de loup. Enfin, il n'y a aucune raison pour qu'il y en est. Maintenant dans le cadre du débat, vous aurez à vous exprimer sur le sujet je n'en doute pas un instant.

COMMISSIONS	COMPOSITION
FINANCES RESSOURCES Finances Batiments Ressources Humaines	Thierry DEVAUTOUR (Echiré) Jacques BROSSARD (Chauray) Jean BOULAIS (Beauvoir-sur-Niort) Alain GRIPPON (Niort) Gérard LABORDERIE (Magné) Sylvette RIMBAUD (Niort) Anne BAUDOUIN (Vouillé) Charles-Antoine CHAVIER (Chauray) Didier DAVID (Villiers-en Plaine) Elodie TRUONG (Niort) Nathalie SEGUIN (Niort) Gérard EPOULET (Germond-Rouvre) Patrick THOMAS (Bessines) Sébastien PARTHENAY (Niort)

	<p>Dominique JEUFFRAULT (Niort)  Marcel MOINARD (Amuré)  Thierry BEAUFILS (Epannes)  Josiane METAYER (Niort)  Lucien-Jean LAHOUSSE (Niort)  Rabah LAICHOIR (Sansais)  Marie-Chantal GARENNE (Niort)  Anne-Lydie HOLTZ (Niort)</p>
<p>DEVELOPPEMENT  Economie –  Aménagement du Territoire  Tourisme – Economie Sociale –  Enseignement Supérieur –  Transport – Grands Projets</p>	<p>Claude ROULLEAU (Prahecq)  Michel SIMON (Coulon)  Jacques BILLY (Aiffres)  Eric PERSAIS (Niort)  Jacques MORISSET (Prin Deyrançon)  Christian BREMAUD (Saint-Maxire)  Alain LECOINTE (Brûlain)  Marc THEBAULT (Niort)  Jean-Pierre MIGAULT (Juscorps)  Luc DELAGARDE (Niort)  Sophia MARC (Aiffres)  Jeannine BARBOTIN (Niort)  Stéphane PIERRON (Vouillé)  Jean-Romée CHARBONNEAU (Niort)  Stéphanie DELGUTTE (Fors)  Romain DUPEYROU (Niort)  Florent JARRIAULT (Granzay-Gript)  Alain PIVETEAU (Niort)  Dany MICHAUD (La Foye-Monjault)  Alain LIAIGRE (Saint-Georges de Rex)  Gérard GIBAUD (Thorigny-sur-le-Mignon)  Jean-Luc CLISSON (Le Bourdet)</p>
<p>POLITIQUES PUBLIQUES  SPORT CULTURE COHESION  SOCIALE</p>	<p>Alain BAUDIN (Niort)  Elisabeth MAILLARD (Saint-Rémy)  Jean-Martial FREDON (Saint-Martin de Bernegoue)  Christine HIPEAU (Niort)  Jacqueline LEFEBVRE (Niort)  Christelle CHASSAGNE (Niort)  Simon LAPLACE (Niort)  Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN (Niort)  Yvonne VACKER (Niort)  Yamina BOUDHAMANI (Niort)  Marie-Paule MILLASSEAU (Niort)  Sylvie DEBOEUF (La Rochénard)  Marie-Paule BOUCHERY (Priaire)  Michel BOURUMEAU (Usseau)  Michel VEDIE (Saint-Etienne la Cigogne)  Michel PANIER (Arçais)  Claire RICHECOEUR (Chauray)  Guillaume JUIN (Niort)  Rose-Marie NIETO (Niort)  Isabelle GODEAU (Niort)  Véronique HENIN-FERRER (Echiré)  Thierry BEAUFILS (Epannes)</p>

<b>ENVIRONNEMENT</b> (Déchets – Assainissement – Développement Durable)	Joël MISBERT (Vallans) Philippe MAUFFREY (Mauzé-sur-le Mignon) Dany BREMAUD (Saint-Hilaire la Palud) Elmano MARTINS (Niort) Daniel BAUDOUI (Marigny) Sophie BROSSARD (Saint-Romans des Champs) René PACAULT (Saint-Symphorien) Jean-Claude FRADIN (Prissé la Charrière) Jean-François SALANON (Belleville) Adrien PROUST (Boisserolles) Carole BRUNETEAU (Niort) Bruno JUGE (Saint-Gelais) Michel PAILLEY (Niort) Jean-Claude BARRAUD (Sciecq) Robert GOUSSEAU (Le Vaneau-Irleau) Dominique SIX (Niort) Agnès JARRY (Niort) Florent SIMONNET (Niort) Pascal DUFORESTEL (Niort) Serge MORIN (Aiffres) Amaury BREUILLE (Niort) Brigitte COMPETISSA (Frontenay Rohan-Rohan)
--	---

Est -ce qu'il y a des commentaires particuliers? Certains noms ont été positionnés parce qu'on n'a pas eu leur réponse. .

#### **Madame Véronique HENIN FERRER**

J'aurais voulu intervenir, non pas tant sur la composition, bien que je sois affectée à une commission pour laquelle je n'avais pas demandé à être membre, mais sur le principe des commissions. On est obligé, Monsieur le Président, de revenir au conseil de communauté précédent où nous avons dû adopter un règlement intérieur dont nous n'avions pas pu prendre connaissance avant la séance, et ce problème des commissions il vient bien de ce qui est spécifié dans le règlement intérieur. 4 commissions et notamment la commission appelée « développement » qui regroupe un périmètre extrêmement large. 22 personnes par commission ce qui veut dire aussi que chaque commune qui ne dispose que d'un membre titulaire ne peut participer qu'à une seule commission. Je trouve que c'est très restreint au niveau des possibilités de participation et je pense que c'est ce système de 4 commissions de 22 personnes qui bloque tout le système. Vous aviez fait preuve d'ouverture au dernier conseil de communauté en disant que le règlement pouvait être amendé en cas de difficulté, je pense que nous sommes déjà face à une difficulté et je pense qu'il faudrait revoir cette spécification du règlement concernant les commissions.

#### **Monsieur le Président**

Madame nous pourrons toujours créer d'autres commissions, on va commencer par faire fonctionner celles-ci, il y en a 4. C'est une nouveauté pour la CAN, il y a eu quelques groupes qui ont plus ou moins fonctionné. Certains ont été très irréguliers d'autres ne se sont même pas réunis. Donc c'est un vrai progrès de pouvoir avoir des commissions régulières au même titre qu'un conseil d'agglomération. A partir de là, vous me dites chaque commune n'est pas représentée. La vraie commission, la grande commission, c'est la commission permanente, elle s'appelle la Conférence des Maires et toutes les communes y sont représentées à égalité, et tous les grands enjeux, toutes les délibérations sont vues auparavant, ça aussi c'est une nouveauté importante qui était autorisée par la loi mais qui était purement facultative. On a fait le choix de l'installer et je souhaite donner toute sa valeur à cette Conférence des Maires. Vous

comprendrez bien qu'en effet il est nécessaire que toutes les communes, comme vous le demandez d'ailleurs, puissent participer à la discussion. Et bien ce lieu-là, c'est la Conférence des Maires, toutes les communes sont associées à la discussion et au débat, donc il n'y a aucun problème sur l'intercommunalité et le respect des pratiques démocratiques. Je ne pense pas d'ailleurs que ça soit l'insinuation qui est faite ici. Mais nous sommes là dans quelque chose de nouveau, de positif, c'est un vrai progrès d'avoir des commissions plénières qui préparent les conseils communautaires. Il y a même la possibilité de venir en auditeur libre, ce qui a été ajouté. Il y en aurait 8 que les communes qui sont représentées par un seul membre ne pourraient pas assister au 8. Il est plus intéressant qu'il y ait moins de commission pour être au courant de davantage de sujets parce que la commission est plus large, que de participer avec des dates différentes de réunions 8 fois par semaine auxquelles manifestement pratiquement personne ne pourra se déplacer. Maintenant, si à l'épreuve des faits, ça ne fonctionne pas, alors comme je l'ai dit la dernière fois, vous saluez cette ouverture mais ça demande qu'on l'expérimente un peu, et bien nous évoluerons vers un plus grand nombre de commissions, bien sûr. Maintenant j'espère que les 22 membres pourront venir aussi souvent que possible. Je connais un peu le principe des commissions pour en avoir été membre moi-même depuis plus de 6 ans au conseil municipal de Niort, je sais que c'est pas forcément le lieu le plus fréquenté. Je comprends bien l'intérêt d'un point de vu philosophique mais le faisons-les vivre d'abord. Et, encore une fois la Conférence des Maires est le lieu de l'intercommunalité.

**Madame Elodie TRUONG**

Vous le dites effectivement, c'est un progrès et tant mieux qu'on puisse préparer et prendre part au travail préalable du conseil communautaire, c'est important. Maintenant, je pense quand même que si on peut être au plus près d'un fonctionnement qui pourra s'inscrire dans la durée ce serait aussi bien. Je pense que revoir ces commissions et leur nombre peut avoir tout son intérêt, d'autant que ces commissions, on le voit, ne couvrent pas l'ensemble, en tout cas leur énoncé est assez particulier et elles ne reflètent pas l'ensemble des politiques publiques dont la CAN a la charge ou en tout cas de façon très disparate puisqu'on a une commission développement qui est extrêmement chargée. Cette commission développement va traiter tout à la fois du développement économique, du développement touristique, de l'ESS, des transports qui pourraient s'étendre beaucoup plus largement aux mobilités, des grands projets et de l'enseignement supérieur. Cela fait beaucoup pour une commission. Sincèrement, je me demande comment seront construits les ordres du jour et comment seront priorisés les sujets dans cette commission. Est-ce que vous allez envisager des sous-commissions? Comment est ce que vous allez organiser le travail de telles commissions?

**Madame Josiane METAYER**

Bonjour Monsieur le Président, excusez mon retard, j'étais à un CA à la ville de Niort. J'apprends que je serai, je dis bien je serai, dans la commission finances. Vous pouvez me rayer tout de suite, je n'ai pas dû répondre en temps et heure, mais finances, je ne veux pas. Les autres ça me va bien mais pas celle -ci merci.

**Monsieur le Président**

C'est vrai que nous n'avons pas reçu votre réponse, c'est ce que l'on me mentionne. Mais, je n'ai pas fait la collecte personnellement.

**Monsieur Alain PIVETEAU**

Expliquer peut être, de la part du groupe, le fait que nous ne prendrons pas part à ce vote. On continue à considérer, vous l'avez compris, que le règlement tel qu'il est, dont sont issues les commissions, ne permet pas aujourd'hui d'intégrer toute la richesse, toutes la variété de penser qui est présente ce soir en partie puisqu'il y a quelques absences autour des tables.

Nous considérons aujourd'hui que la façon dont vous construisez ce règlement, le processus est tout aussi important que le résultat, on sait bien que tous les résultats sont imparfaits, il n'y a pas de mise en place ou de définition de commission qui soit immédiatement parfaite. Quand on participe à cette imperfection, il est beaucoup plus facile de l'accepter et de s'y engager. Le problème, c'est que vous avez construit ça de façon totalement isolé, surplombante et ça s'impose au final et vous constatez que ça ne correspond pas à l'expression de toutes les sensibilités du Conseil. On le regrette, les commissions telles qu'elles sont ne permettent pas à notre avis de mobiliser toutes les énergies de l'agglomération pour préparer ce projet de territoire qui n'existe pas puisque vous nous avez dit la dernière fois qu'il n'y avait pas encore de projet de territoire, ni de vision du territoire mais simplement l'idée de lancer une réflexion sur ce que sera le territoire. Un autre exemple...

### **Monsieur le Président**

Il va falloir que j'intervienne à un moment ou à un autre. Cela fait 10 ans qu'il n'y a pas de projet territoire. Il n'y a aucun document qui s'appelle projet de territoire dans les archives de la CAN. Ce projet territoire on va le faire sortir. Vous me dites "on démutualise? Qu'est ce que c'est que cette histoire? On va faire un schéma de mutualisation et on territorialise des compétences. Vous me dites "il n'y a pas assez de commissions". Il y a désormais des commissions qui se réunissent régulièrement. Il y a juste un moment où la rhétorique peut servir à tout mais pas à des contre-vérités et je ne les accepte pas. Il y a de vrais progrès qui sont enclenchés. Que vous ne les saluez pas, je peux le comprendre, c'est votre disposition, vous avez choisi dès le départ de former un groupe d'opposition, c'est votre choix. Je le respecte, le règlement le respecte et vous donne des droits en conséquence. Maintenant, il ne faut pas dire tout et son contraire et surtout n'importe quoi. Je suis désolé d'être intervenu sur vos propos mais il est nécessaire de corriger quelques contre-vérités que vous êtes en train d'installer et ça je ne l'accepte pas.

### **Monsieur Alain PIVETEAU**

Donc une opinion différente de la votre est une contre vérité. Je pense qu'on peut dialoguer sereinement, vous pouvez me laisser terminer mon intervention, ne pas intervenir du haut de votre statut de Président et permettre de poursuivre cet échange contradictoire, nous ne sommes pas dans une figure d'opposition. Par contre, on assume parfaitement le fait d'apporter la contradiction qui est le ciment, le sang même de la démocratie de n'importe quelle organisation. Je vois que la contradiction vous l'acceptez difficilement, je le regrette, mais je poursuis tout de même mon propos sur les commissions. Un autre exemple d'amélioration à mettre en oeuvre très rapidement, vous voyez que c'est une proposition, elle est simple et elle n'est pas dans l'opposition systématique. Cette proposition est de réhabiliter la question du développement durable, telles que sont aujourd'hui les commissions isolent la question environnementale du reste du développement. Or, l'idée même du développement durable travaillé depuis des années à l'agglomération, c'est d'imbriquer, de travailler, de réfléchir en même temps à 3 dimensions fortement liées du développement: la dimension économique sociale et environnementale. Là, vous renvoyez la question du développement durable à un thème, l'environnement dans une commission mais on va l'améliorer, on va l'améliorer ensemble. Mais, tant que ces améliorations ne sont pas faites, comprenez que nous ne pouvons pas aujourd'hui participer à ce vote tout en assumant parfaitement nos responsabilités, c'est à dire en contribuant à la réflexion dans un système de règles et d'organisation du débat entre nous qui est très loin des avancées démocratiques que nous attendons et qui font l'histoire et le sel de cette communauté d'agglomération.

### **Monsieur le Président**

Merci .

**Madame Rose-Marie NIETO**

Ce qui est dommage, c'est que l'on a l'impression que c'est de l'opposition systématique. Il n'y avait pas de commission auparavant, là on met en place des commissions pour permettre un travail plus proche des élus de chaque commune et ça ne vous convient pas, vous n'êtes jamais content. Je pense qu'il faut essayer de mettre en place une nouveauté qui est quand même intéressante pour tout le monde parce qu'on pourra travailler sur des sujets concrets en petits groupes. Si on est 50 dans une commission ça ne sert à rien non plus. Et après, on pourra toujours les faire évoluer s'il y a des sujets qui sont plus importants, si on sent qu'il y a des thèmes qui débordent trop dans une commission, on pourra essayer de scinder en deux une commission. Mais il faut déjà commencer par quelque chose, et une fois qu'on aura commencé, qu'on aura vu ce que ça donne, on pourra à ce moment-là améliorer le système. Mais c'est déjà mieux que ce qu'il y avait avant, parce qu'avant, il n'y avait rien.

**Monsieur Stéphane PIERRON**

On ne peut pas dire qu'avant il n'y avait rien, il y avait des commissions qui ont été mises en place, certes je vous l'accorde qui n'ont pas bien fonctionnées, ça c'est sûr, mais il y avait des commissions, ne dites pas qu'il n'y avait rien.

**Monsieur le Président**

Mais vous vous êtes très peu réunis.

**Monsieur Stéphane PIERRON**

Certaines se sont beaucoup réunies, je suis désolé. Il y a des commissions notamment « développement durable » qui ont beaucoup travaillées avec des élus municipaux et pas forcément que les conseillers communautaires d'ailleurs. Elles étaient largement ouvertes puisque des élus municipaux pouvaient participer à ces commissions. Et, il y a un travail remarquable qui a été fait notamment en « développement durable ». Il y avait une commission « vie économique » aussi qui a très bien fonctionnée. Et, je vais vous faire plaisir, on avait essayé de mettre en place une commission « transport » qui a moins bien fonctionnée et je peux en assumer la responsabilité si cela vous fait plaisir. Surtout, ne dites pas qu'il n'y avait rien et qu'il n'y avait pas de commission.

**Monsieur le Président**

Très bien. Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient?

**Monsieur Stéphane PIERRON**

S'il vous plaît, vous pourriez demander combien il y a d'élus communautaires qui ne participent pas au vote.

**Monsieur le Président**

Monsieur Pierron, il y a non seulement un règlement mais il y a aussi une police d'assemblée qui passe par le respect d'un certain ordre du jour donc si chacun se met à intervenir de façon impromptue comme vous le faites, pourquoi pas, mais ce n'est plus une assemblée démocratique avec un fonctionnement régulier. Je vous prie de bien vouloir respecter un minimum de cadre, ce qui n'a jamais été un empêchement pour vous de vous exprimer, veuillez le reconnaître. Merci de respecter quelques formes. Nous passons à la délibération suivante, le vote a eu lieu.

**Monsieur Alain PIVETEAU**

Est-ce que vous pouvez nous donner le décompte dans ce cas-là des non-participations au vote?

### **Monsieur le Président**

Mais les personnes qui ne participent pas au vote ne se sont pas exprimées pour nous dire qu'elles ne participent pas.

### **Monsieur Alain Piveteau**

On a pris la parole pour dire ça. Excusez moi de vous interrompre.

### **Monsieur le Président**

Et bien vous l'avez prise au nom de votre groupe, il est entendu que votre groupe ne prend pas part au vote. C'est le nombre de présents de votre groupe qui est là. Je pense qu'on ne va pas continuer longtemps comme ça parce que ça va pas. Il va quand même falloir trouver un minimum de clarté. Dès lors qu'il y a le nombre de présents ou d'absents de votre groupe, ils seront comptés comme non votants, c'est clair? Voilà, vous êtes pleinement rassuré. Vous voyez comme les choses se font quand on respecte les formes et quand on s'y applique.

*Délibération adoptée à la majorité avec 1 opposition, 10 abstentions et 11 non participations.*

### Motion – Direction Générales des Services – Projet de délocalisation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres :

Je vous propose de passer à une délibération qui j'espère suscitera beaucoup plus d'unanimité que je ne l'ai vu jusqu'à présent, il s'agit de la motion sur le Crédit Agricole.

Il est proposé une motion contre le projet de délocalisation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Charente-Maritime Deux-Sèvres. Vous savez que 230 salariés sont concernés par ce déplacement. A ce jour rien n'est fait, ça ne correspond ni à l'enjeu de territoire et aux efforts que nous pourrions faire à nous rapprocher avec La Rochelle. La Rochelle a son rôle portuaire, maritime, commercial, touristique et Niort a un rôle tertiaire et financier évident. Donc, c'est un rappel de l'attachement notre Communauté d'Agglomération au maintien du Crédit Agricole sur le site. C'est une motion de contenu similaire, quant au fond, qui avait été adoptée par l'assemblée communautaire sous la précédente mandature. Il apparaît important, notamment à l'issue de mobilisation nouvelle de l'intersyndicale, de manifester notre soutien à leur côté comme le fait également la Communauté d'Agglomération amie et voisine de Saintes. Il s'agit de manifester notre attachement au maintien du siège de la caisse régionale Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres à Niort. Des remarques?

### **Monsieur Gérard EPOULET**

Nous voterons bien sûr cette motion mais nous souhaitons y apporter un petit peu notre touche parce qu'il y a eu une histoire derrière le Crédit Agricole et sur le mutualisme en règle générale. Il nous a paru intéressant en plein débat sur le plus d'économie sociale et solidaire que ce dossier vienne sur le devant de la scène. Le Crédit agricole, la mutualité agricole, c'est à dire historiquement la MSA et Groupama qui s'appelaient autrefois les assurances mutuelles agricoles et la coopération sont depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et le début du 20<sup>ème</sup> les acteurs fondateurs de l'économie sociale, ce que certains ont pu oublier. La décision unilatérale prise par le conseil d'administration de la caisse régionale du Crédit Agricole de Charente-Maritime Deux-Sèvres, le 11 janvier 2013, de la fermeture des 2 sites de Niort et de Saintes interpellent à bien des égards. A la fois sur le respect des statuts et les choix stratégiques économiques de l'entreprise coopérative mutuelle. Depuis l'annonce du projet en juin 2012, les salariés de la banque dans l'unité avec leurs organisations syndicales, les sociétaires et aussi des élus se sont mobilisés pour lutter contre le départ d'activités vers un autre lieu. Le transfert devait avoir lieu à la fin de l'année 2016. Selon directeur général adjoint de la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres au final trois cents personnes seront directement concernées par la délocalisation des sièges. Ce sont des centaines de familles qui vont voir leurs conditions de vie bouleversées avec plus de 2 heures de

trajet quotidien ou la contrainte d'un déménagement. En 2013, il y a eu une proposition de motion adoptée au projet de transfert devant plus de 1 500 sociétaires présents lors des assemblées générales fortement perturbées des caisses locales de Niort et de Saintes. La présidence et la direction du Crédit Agricole ont refusé autoritairement toute proposition pouvant nuire à la bonne exécution de cette décision. Nous voyons bien quelle perception ils ont de la démocratie et donc du mutualisme. L'association AREMUT, Association pour le Retour MUTualiste tente depuis de trouver tous les appuis politiques et juridiques permettant de faire avorter ce projet. Elle a interpellé les ministères, la Fédération nationale du Crédit agricole organe politique des caisses régionales, la presse locale et nationale sans obtenir un quelconque soutien réel et sérieux. Les responsables de l'association sont même accusés de nuire à la bonne image du Crédit agricole. Mais qui nuit à la bonne image du Crédit agricole? Qui depuis 30 ans a pris des décisions sans consultation préalable des sociétaires? Qui a utilisé la marque Crédit agricole pour la détourner de son objet le mouvement coopératif? Ce sont les mêmes qui décident ici de la fermeture du site ou ailleurs d'agences et qui ont décidés de donner à des technocrates, au service du capital, la confiance qui leur a été confiée par les sociétaires. Cette affaire a coûté aux usagers et aux citoyens la modique somme de vingt huit milliards d'euros pour le Crédit Agricole, vingt huit milliards perdus parce que détournés de l'économie réelle au profit des marchés, la spéculation du développement externe de l'international. L'État libéral a laissé faire sans sanctionner les opportunistes et le cartel bancaire. Il continue à accepter, voire encourage le système de gestion anglo-saxon dans nos établissements coopératifs mutuels par le développement impérialiste au détriment du rôle de banque universelle de proximité de l'alimentaire à la maison de retraite. Il abandonne le pouvoir qui doit être le sien de protéger tous les citoyens sans distinction, il a le devoir de défendre les intérêts particuliers des usagers sociétaire salariés contre les intérêts particuliers d'une minorité d'exploitants actionnaires et capitalistes. Si l'Etat libéral, sous prétexte de directives érigées par la Troïka, ne fait rien et délègue en grande partie ses prérogatives aux territoires, nous élus locaux portons la responsabilité de l'avenir de nos concitoyens à la ville comme à la campagne. Pour ce faire, nous devons imposer des choix d'utilité publique et collectif aux entreprises coopératives mutuelles de nos territoires pour la satisfaction du plus grand nombre, nous devons convaincre nos élus parlementaires, nos partis politiques respectifs de ne pas céder aux lobbyings continuels exercés par le capital. Dans l'affaire qui nous concerne, il est clair que rien économiquement ne justifie le projet de déménagement. Le Crédit Agricole de Charente-Maritime Deux-Sèvres malgré les pertes enregistrées dans ces filiales, la non réception de dividendes du crédit agricole SA Casa, ses participations multiples affichent encore régulièrement 80 millions de résultats et détient plus de 1,2 milliard de fonds propres. Alors pourquoi? Sauf à être sur la ligne des 2 futures métropoles veulent-ils absolument, seuls et contre tous, maintenir ce projet? Parce que contrairement à ce qui est dit des caisses régionales autonomes et entreprises de plein exercice, ce ne sont pas les sociétaires qui décident mais la construction méthodique d'une dépendance financière exclusive de Casa qui est le Crédit agricole S.A. dont le seul objectif est de ruiner le coopératif au profit du capital. La mise en place actuellement d'un système d'information unique sera suivie d'une architecture unique qui mènera inéluctablement, si nous n'intervenons pas, à l'abandon physique des agents de proximité, à la désertification de nos campagnes et la suppression d'activités d'emplois. Nous avons le devoir, l'obligation morale, de nous opposer unanimement à ce projet. Dans le cas contraire, c'est la porte ouverte à une avalanche de décisions catastrophiques pour l'emploi et la vie de nos territoires. Nous n'en sommes qu'à une première étape, alors pour éviter les suivantes, prenons toutes les mesures et décisions qui s'imposent mais surtout restons attentifs au fonctionnement futur du secteur mutualiste sur le Niortais parce que des phénomènes en cascade pourraient arriver. Nous voterons donc votre motion.

**Monsieur le Président**

Merci d'autres commentaires?

**Monsieur Simon LAPLACE**

Juste pour dire que je ne prendrais pas part au vote pour des raisons professionnelles

**Monsieur Rabah LAICHOIR**

Je souhaite que cette motion aille au delà des frontières du Poitou Charentes pour une raison très simple c'est que la décision d'aller à La Rochelle, elle a été certainement prise, et je ne me trompe pas, au 30<sup>ème</sup> étage d'une tour quelque part à Paris à la Défense ou peut être ailleurs, au Luxembourg ou je ne sais où. Même si c'est local mais y a quand même des liens vous comprenez, les décisions ne sont pas prises qu'ici. Ce sont des décisions effectivement des dirigeants de cette entreprise. Et croyez moi, même les administrateurs du Crédit Agricole n'étaient pas au courant de ce projet. Ils l'ont découvert une fois que tout était fait et je peux témoigner.

**Monsieur le Président**

Je crains hélas que la décision était très locale mais je suis d'accord avec vous, on va faire connaître notre motion aux principaux dirigeants du Crédit Agricole national et nous leur adresserons un courrier avec la motion votée, en tout cas j'espère qu'elle le sera. D'autres prises de positions?

**Madame Elodie TRUONG**

Je vais juste faire une remarque pour appuyer aussi cette motion. Je trouve que cette motion s'inscrit dans le sens du maintien évidemment des emplois des Niortais et de la préservation des conditions de travail des salariés qui sont concernés au Crédit Agricole. Elle s'inscrit aussi dans l'esprit qui animait la même démarche de la part des 2 Présidents qui vous ont précédés à ce poste Monsieur le Président, je pense que c'est effectivement important de maintenir haut cette volonté de préserver le territoire. Ce qui surprend au fil de l'histoire de cette délocalisation, pour moi ce n'est pas tant que la direction d'une entreprise soit souveraine dans ses décisions stratégiques mais c'est plutôt l'absence d'une volonté de dialogue ouvert et constructif avec les collectivités. On pourrait même dire l'absence peut être d'une volonté de dialogue social constructif de la part d'une entreprise qui porte des valeurs coopératives. Les territoires ne sont pas que des hôtels d'entreprises et ça vous l'avez noté dans cette délibération, l'impact de l'implantation de ces entités économiques ne sont pas uniquement urbanistique, ça a aussi une traduction en termes de services collectifs, de services publics sur ces territoires. Je trouve qu'il est important de rappeler que les collectivités et que la vie de leurs assemblées sont légitimes dans ce débat et j'invite à voter pour cette motion.

**Monsieur le Président**

Merci d'autres prises de paroles?

**Monsieur Jean Romée CHARBONNEAU**

Il eu été intéressant d'inviter la direction du Credit Agricole qui aurait pu répondre à un certain nombre de...*(intervention non retranscrite, faute d'enregistrement micro)*

**Monsieur le Président**

Monsieur Charbonneau, quand 230 niortais ou habitants de l'agglo sont concernés, quand une entreprise comme le Crédit Agricole est concernée, quand notre collectivité est directement impactée pas que par les recettes fiscales mais pour les enfants qui iront à l'école, les gens qui ont des maisons qui seront amenés à déménager ou à faire de longues routes tous les jours, et bien le Maire de Niort, mais surtout le Président de la CAN est concerné, d'où la raison de cette motion. Je suis allé voir le Président, le Directeur Général, j'ai instauré un dialogue avec eux, et ce dialogue aujourd'hui est

ouvert. Cette motion ne fait que confirmer la position que je lui aurai tenu parce qu'il est clair qu'il s'agit d'abord d'une position d'attachement ferme au maintien du siège Crédit Agricole à Niort. Maintenant, plein de question se posent qui n'ont pas été traitées. Dans le cas où leur décision reste la même, je m'y oppose fortement et j'espère que nous serons unanimement d'accord sur le sujet, c'est le maintien des locaux, qu'est ce qui va arriver? Quel gages sont donnés aux salariés? Tout cela nous ne le savons pas, la motion le pose, tout en rappelant son attachement fort et sa volonté aussi d'être à disposition pour proposer au Crédit Agricole, à ses dirigeants une possibilité, si le site en lui-même ne correspond plus à leurs besoins et bien de trouver éventuellement un nouveau site sur le territoire de notre agglomération. Mais en tout cas, il s'agit d'être en dialogue et le dialogue n'empêche pas d'être ferme et droit dans ses convictions et dans la défense de notre territoire.

### **Monsieur Serge MORIN**

Monsieur le Président j'ai bien entendu les arguments, je vais peut-être être défétiste mais je crois que malheureusement ça risque d'être un voeu pieu, je connais le Crédit Agricole Mutuel depuis longtemps, depuis les années 75, il y a longtemps qu'on ne l'appelle plus mutuel. Je crois que si le déménagement se fait, chacun dans nos collectivités devra en tirer des conclusions au titre de citoyens aussi, c'est de ne plus avoir de relations avec cette banque que ce soit pour les prêts, pour les placements, pour ceux qui en ont.

### **Monsieur le Président**

C'est vrai qu'il est N-1 peut être ou J-quelque chose, on se bat avec l'énergie du dernier espoir mais on se bat jusqu'au bout et je pense en effet que la position niortaise est la bonne, parce qu'encore une fois, Niort est le coeur du tertiaire. Le bassin d'emploi tertiaire est là, les activités financières s'y retrouvent davantage qu'à La Rochelle, donc il y a une complémentarité avec La Rochelle, mais Niort a une spécificité dans cette complémentarité évidemment. Quant aux actions futures, réservons-nous d'y penser pour après, mais laissons encore la porte ouverte au dialogue s'il est encore possible. D'autres prises de paroles? Qui s'oppose à la motion? Qui s'abstient? Merci pour cette belle unanimité.

*Motion adoptée à l'unanimité.*

### **Monsieur le Président**

Délibération c05-10-2014 - Finances - Modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Nous revenons à des sujets plus financier avec la composition de la CLECT. Nous avons les noms parce que les communes ont délibéré, c'est ce qui est prévu par la loi. La CLECT, la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées peut avoir un rôle très important en terme de mutualisation. En l'occurrence pour ce qui de la restitution des compétences dont nous avons débattu tout à l'heure, elle sera saisie. Nous avons à voter aujourd'hui sur sa composition qui est le fruit du choix des conseils municipaux pour chacune des communes représentée. On approuve également le règlement intérieur de la CLECT. Y a-t-il des questions aussi sur le règlement intérieur ? Non. Pour que la délibération soit complètement adoptée dans les termes, qui s'oppose à la délibération dans son ensemble à savoir la composition de CLECT et son règlement intérieur? Qui s'abstient? Merci.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **Monsieur le Président**

Délibération c06-10-2014 - Pôle Economie et Aménagement Durable du Territoire - Dissolution de l'Association du Bassin de Vie Niortais - Dévolution du Patrimoine de l'association au profit de la CAN :

Il s'agit de la dissolution de ce qui n'a plus lieu d'être, à savoir l'Association du Bassin de Vie Niortais et de la dévolution du patrimoine de cette association au profit de notre communauté d'agglomération. Le patrimoine aujourd'hui de l'ABVN est constitué 11 243,16 €, d'un ordinateur portable et d'un vidéo-projecteur. Il est demandé d'approuver que la CAN en soit la bénéficiaire et d'autoriser le Président que je suis ou son Vice-Président à signer les documents relatifs à cette délibération.

**Monsieur Serge MORIN**

Juste une information à propos de cette délibération l'arrêt de l'ABVN était évidemment programmée, et moi je voudrais juste une information, est-ce que le contentieux a l'époque mené par Plaine de Courance qui est rentré dans la CAN dans le cadre de la fusion-extension est arrêté? Et si oui, quel est le solde financier du coût de cette procédure qui doit être payé par la CAN, je suppose?

**Monsieur Claude ROULLEAU**

Pas du tout mais je vais être très clair, c'est à dire que l'on voulait quand même pas que ce soit du chantage avant cette réunion d'aujourd'hui pour dire nous retirons si vous votez bien. Donc ça va de soi qu'on est bien intégré à l'intérieur de la Communauté d'Agglomération du Niortais dans un esprit de développement économique favorable à l'ensemble du territoire, que ce soit la ville et que soit l'ensemble des communes rurales, et non pas dans un affrontement parce que tout ça va évoluer dans le temps. Pour le territoire de Plaine de Courance, des communes, au moins pour la mienne, la cause est entendue. Je crois qu'on est bien aujourd'hui dans un territoire qui est celui de la Communauté d'Agglomération du Niortais et les procédures n'ont rien coûté à la CAN, elles ont coûté peut-être un peu à l'Etat, un peu à nous personnellement mais c'est pas grave, je pense qu'il faut savoir à un moment aussi résister, vous en faite la preuve de temps en temps donc à partir du moment où la loi s'impose, la loi on la respecte.

**Monsieur Rabah LAICHOIR**

Vous avez parlé du patrimoine de cette association à savoir les 11 000 euros, un ordinateur portable, un vidéo projecteur. A ma connaissance, il y avait aussi une animatrice en la personne de Capucine Mathé, je ne sais pas si elle était salariée de l'association l'époque où de la CAN mais je voulais m'assurer qu'elle a basculé dans l'effectif de la CAN.

**Monsieur le Président**

Rassurez-vous pour Capucine, cela fait un moment qu'elle est dans nos effectifs, elle est là pour en témoigner en dehors du conseil communautaire, ça va s'en dire. D'autres remarques? Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient? Merci.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Claude ROULLEAU**

Délibération c07-10-2014 - Développement Economique - Mise à disposition de l'ensemble immobilier de l'ex CEPAM 1 sis lieu dit fief sainte croix à Mauzé sur le Mignon en faveur de la SARL SODEPLAX :

Je vous propose tout simplement le retrait de cette délibération puisqu'il y a des évolutions positives sur ce territoire donc les engagements qui étaient proposés pour le premier janvier pour cette structure on a d'autres propositions. Je propose le retrait de cette délibération mais nous en aurons une qui arrivera avant la fin de l'année sur ce site.

**Monsieur Claude ROULLEAU**

Délibération c08-10-2014 – Pôle Economie et Aménagement Durable du Territoire - Développement Economique - Tourisme : 12e édition du Carrefour des Métiers de Bouche -Versement d'une subvention :

On rappelle que la communauté d'agglomération a approuvé un schéma de développement touristique de la CAN. Il est demandé de bien vouloir attribuer à l'association de promotion des métiers de bouche une subvention de 5000 euros pour la 12<sup>ème</sup> édition du Carrefour des métiers de bouche qui a été inauguré hier matin, et autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents afférents.

**Monsieur le Président**

Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient? Merci.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Délibération c09-10-2014 - Finances - Attribution de l'indemnité de conseil au Trésorier Principal

Il s'agit du versement de l'indemnité de conseil au Trésorier Principal. Quand on en a parlé en bureau, l'avis a été extrêmement partagé, quand on en a parlé en Conférence des Maires cela a été extrêmement partagé. Partagé entre 2 écoles, je dirai pour simplifier et au risque de caricaturer peut être la position des uns et des autres. Entre l'école qui dit c'est un régime issu d'un autre temps et il est nécessaire de tourner la page de ces indemnités à certains membres de l'administration d'Etat, d'autant plus que l'État ne fait plus tout à fait sa fonction de conseil dans un certain nombre de domaines auprès des collectivités. Et puis, l'autre école qui est de dire qu'avant d'appliquer une sanction, puisque ce serait une sanction, et bien il y a un principe d'avertissement et qu'on maintient le principe d'une indemnité tout en indiquant qu'à partir de 2015 on ne la verserait plus. C'est cette position moyenne, médiane qui a été retenue avec un taux d'indemnité qui a été discuté entre 50% et 25% et qui finalement a été retenu à 25 % ce qui représente quand même 3 000 euros à peu près.

**Monsieur le Président**

Merci des remarques et questions? Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient?

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Délibération c10-10-2014 - Assainissement – Admissions en non valeur :

Cette délibération concerne des admissions en non valeur sur notre budget assainissement. Vous avez un certain nombre de tableaux joints, les 2 premiers concernent le SEV et le seul montant qui concerne la CAN et sur la page 69, le montant de 3770,73 € et sur la page 70, le montant de 2 388,68 €. Les pages 71 et 72 concernant intégralement la CAN et l'assainissement de la CAN.

Je vous avais promis de faire un point sur les anciennes créances de l'assainissement. Avant cette délibération, au mois d'août 2014, sans tenir compte des non valeur dont on parle-là, le montant des sommes dues au titre l'assainissement des années antérieures à 2010 se monte à 42 344,56 €, 2010: 125 000 €, 2011: 320 000 €, 2012: 475 000 €, 2013: 699 000 € et 2014 a un montant très important mais il y avait évidemment la facturation de l'année 2014. Au titre des années 2013 et antérieures, on a à peu près 1 500 000 € de créances dont 42 000 € au titre des années antérieures à 2010.

**Monsieur Elmano MARTINS**

En tant que Président du SEV, je ne participerai pas à ce vote.

**Monsieur le Président**

D'autres commentaires ? Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient? Merci.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 1 non participation.*

**Monsieur Thierry DEVAUTOUR**

Délibération c11-10-2014 - Fusion des budgets annexes assainissement :

Délibération c12-10-2014 - Finances - Fusion des budgets annexes Zones d'Activités Economiques, ZA Prahecq, ZA Fors, ZA Beauvoir et ZAC des Pierrailleuses :

Délibération c13-10-2014 - Finances - Réaménagement du budget annexe AATVA et fusion des budgets annexes Accueil et Bâtiments :

Les délibérations numéro 11, 12 et 13 concernent le réaménagement des budgets dans le cadre de la fusion extension de la Communauté d'Agglomération du Niortais puisque au 1<sup>er</sup> janvier 2014 on avait repris l'intégralité des budgets existants dans les collectivités fusionnées et que dans le cadre du budget 2015, on va simplifier cette organisation budgétaire pour fusionner, réaménager, tout ce qui peut l'être de façon à réduire le nombre de budget. C'est l'objet des 3 délibérations qui sont toutes les 3 convergentes.

**Monsieur le Président**

Merci . Y a-t-il des remarques?

Délibération n°11, qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient?

Délibération n°12, qui s'oppose? Qui s'abstient?

Délibération 13, qui s'oppose? Qui s'abstient? Merci.

*Délibérations 11, 12 et 13 adoptées à l'unanimité.*

**Monsieur Alain BAUDIN**

Délibération c14-10-2014 - Cohésion Sociale Insertion - CUCS - volet emploi développement économique : approbation du 3e programme d'actions 2014 au titre du PLIE-FSE :

Merci Monsieur le Président. La délibération numéro 14 concerne le budget principal, et plus particulièrement, une aide dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale au titre du PLIE, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, et sur la partie du Fonds Social Européen. Il concerne l'axe 3 de la subvention globale pour 64 972 € et l'axe 5 de la subvention globale pour 10 172 €, donc un total de 75 144 € sur la part du Fonds Social Européen. On vous demande d'autoriser à signer les conventions afférentes .

**Monsieur le Président**

Merci. Y a-t-il des remarques? Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient? Merci.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 1 abstention.*

**Monsieur Alain BAUDIN**

Délibération c15-10-2014 - Cohésion Sociale Insertion - CUCS - volet emploi développement économique : approbation du 3e programme d'actions 2014 au titre de la CAN :

La délibération numéro 15 est la contrepartie, mais là, sur des fonds communautaires, des implications de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'axe 3 à hauteur de 64 973,97 € et pour l'axe 5 de la subvention globale à hauteur de 13 564,03 € donc pour un total de 78 538 €. Vous voyez que lorsque l'on dit au titre du PLIE, une part du Fonds Social Européen à hauteur à peu près égale de la part de la CAN quand on regarde et qu'on compare les 2 conventions, on est à peu près dans ces eaux-là.

**Monsieur le Président**

Merci. Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient? Une abstention.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 1 abstention.*

**Monsieur Alain BAUDIN**

Délibération c16-10-2014 - Cohésion Sociale Insertion - CUCS - volet solidarité/citoyenneté : approbation du 3e programme d'actions 2014 :

La délibération suivante concerne toujours le programme de cohésion sociale et d'insertion au titre du contrat urbain de cohésion sociale mais cette fois-ci sur le volet solidarité citoyenneté. Il est proposé d'accompagner et d'attribuer des subventions au CSC de Part et d'Autre dans le cadre d'un projet de cycles locaux d'accompagnement à la scolarité à hauteur de 24 500 euros. En ce qui concerne l'Amicale Laïque Niortaise pour le tournoi inter quartiers de boxe, je vous propose d'ajourner cette délibération car on n'a pas tous les éléments aujourd'hui en notre possession. Et puis, de vous proposer de verser une subvention à hauteur de 5 000 euros à l'ADL, une association pour des interventions artistiques, une approche théâtrale sur le regard imaginaire et l'histoire de la vie du quartier et l'aménagement de la place qui s'est faite au niveau du Clou Bouchet. Et ensuite, au planning familial pour des permanences qui sont faites dans le cadre de l'épicerie sociale cap jeunes à hauteur de 900 euros. Le total de ces subventions n'est plus que de 33 900 euros mais 30 400 euros.

**Monsieur le Président**

Merci. Des questions? Des remarques? Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient? Merci. Une abstention.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 1 abstention.*

**Monsieur Alain BAUDIN**

Délibération c17-10-2014 - Sports d'eau - Patrimoine, Logistique, Energies - Piscine Pré Leroy - Travaux de mise en sécurité structurelle - Lancement de la consultation et autorisation de signer

Elle concerne des travaux importants sur la piscine Pré Leroy mais nécessaires pour que cette piscine puisse continuer à être ouverte. Ce sont des travaux de sécurité d'un montant global de 417 560 euros, ça c'est la solution de base. Des options sont proposées à hauteur de 19 375 euros pour les problèmes de cloison isolante, de plafonds extérieurs à hauteur de 11 875 euros, et le remplacement d'appareils à hauteur de 5 000 euros. Il vous devez demandé d'approuver ces volumes là et le dossier de consultation établit par l'étude SODEIRE.

**Monsieur le Président**

Merci. Des travaux qui étaient attendus depuis longtemps.

**Monsieur Alain BAUDIN**

Oui mais ils étaient inscrits au budget 2014.

**Monsieur le Président**

Des remarques?

**Madame Dany BREMAUD**

Simplement, l'option n°1, la cloison isolante, ça me semble plutôt à mettre dans la solution de base parce que une cloison isolante ça doit entrer quand on fait une réfection.

**Monsieur Alain BAUDIN**

Cela a été proposé de cette manière dans le cadre de la consultation.

**Monsieur le Président**

Merci d'autres questions? Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient? Merci.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Jacques BROSSARD**

Délibération c18-10-2014 - Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs

En mars, nous avons approuvé un tableau de création d'emplois suite aux avancements de grade, et nous n'avons pas supprimé les emplois précédents, donc aujourd'hui il s'agit tout simplement de supprimer les emplois correspondants et d'approuver la création d'un emploi suite à la réussite d'un concours.

**Monsieur le Président**

Merci. Des remarques? Des questions? Qui s'oppose? Qui s'abstient? Adoptée.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Jacques BROSSARD**

Délibération c18bis-10-2014 - Ressources Humaines - Mise à disposition d'un agent du service informatique de la ville de Niort auprès de la CAN

Il s'agit de renouveler la convention de mise à disposition du directeur du service informatique de la ville de Niort auprès de la CAN, à hauteur de 25 % de son temps de travail.

**Monsieur le Président**

Des questions? Des remarques? Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient? Merci.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Jean BOULAIS**

Délibération c19-10-2014 - Marchés Publics - Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Chauray

Deux marchés ont été attribués, le premier: l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Chauray. Ce projet vise à la construction d'une aire d'une capacité de 20 places, 10 emplacements de 2 places très inspiré de ce que l'on trouve sur l'aire d'accueil d'Aiffres. Les marchés ont été attribués à Colas Centre Ouest pour terrassement voirie réseaux pour 453 760 €. Pour le lot 2 bâtiments, puisqu'il y a des blocs notamment sanitaires, un bloc pour deux familles donc là ce qui a primé, en dehors du prix, c'est aussi la résistivité de ces batiments et leur durabilité, donc à l'examen de ce qui a pu se passer sur Aiffres, le lot a été attribué à Solutions Béton Préfabriqué pour 382 890 €. Le lot numéro 3, j'y reviendrai, n'a pas été attribué pour l'instant. Le lot 4, espaces verts et clôture, à ID Verde de Prin-Deyrançon pour 47 146 €. Le total fait 883 000 €, ce qui était prévu par les services et inscrits au budget dépassait un tout petit peu 1 000 000 d'euros, vous voyez que nous sommes en dessous de plus de 10 %. Il y reste à construire le préau structures, il n'y a pas eu d'offre c'est un petit marché estimé à 25 000 €, il a été relancé parce qu'il s'agit de construire une couverture pour les gens du voyage dans leurs activités de métaux ferreux et autres puisque nous sommes sur un terrain qui se trouve dans une zone protégée donc il convient de les mettre à l'abris.

**Monsieur le Président**

Merci. Y a-t-il des remarques? Des questions? Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient?

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 1 abstention.*

**Monsieur Jean BOULAIS**

Délibération c20-10-2014 - Marchés Publics - Fourniture de bacs roulants pour la collecte sélective des déchets ménagers :

Il y avait 2 tranches, une petite pour le lot numéro 2, bacs roulants de capacité 140 litres destinés à la collecte des bio-déchets des usagers et accordé à Plastic Omnium Systèmes Urbains pour un montant de 28 700 € conforme largement aux estimations. Le marché le plus important correspond au remplacement de 10 % du parc, pour

mémoire le parc est à peu près 130 000 conteneurs, a donc été retiré pour intérêt général au motif qu'il y avait eu un appel à projet "zéro gaspillage, zéro déchet" lancé par le ministère de l'environnement. La CAN s'y était intéressée, elle avait pris les devants mais à la réception du règlement, il est apparu très clairement que satisfaire ce règlement était totalement inadapté à un déploiement immédiat sur l'ensemble du territoire. Donc, on réduit et on relance le marché uniquement pour le montant initialement prévu, c'est à dire 30 % du total. C'est un marché à bons de commandes estimé à 450 000 euros. Il n'y a donc à statuer que sur le lot n°2.

**Monsieur le Président**

Merci. Des questions? Des commentaires? Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient? Adoptée merci.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Jacques BILLY**

Délibération c21-10-2014 - Aménagement du Territoire, Urbanisme et Contractualisation - Application du Droit des sols : convention avec les communes :

Conformément aux dispositions de la loi ALUR, les services de l'Etat cesseront la mission d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols pour les communes membre d'un EPCI de 10 000 habitants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, les communes issues de la CAN bénéficient d'une assistance à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Il s'agit aujourd'hui de mettre en place un système équivalent pour l'ensemble des communes qui composent désormais la Communauté d'Agglomération Niortaise. Il est précisé également que seules les communes dotées d'un PLU, d'un POS ou d'une carte communale, si celles-ci décident par délibération du conseil municipal de transférer leurs compétences de l'Etat vers la commune, peuvent bénéficier de l'assistance CAN. Il convient également de rappeler que le maire conserve un rôle essentiel, il demeure le signataire des permis de construire et ses services conservent la procédure d'instruction. La mission proposée dans le cas des conventions de type A et B jointes conserve toutefois un caractère provisoire dans l'attente d'éventuelles évolutions législatives quant à l'exercice de la compétence urbanisme. Il est précisé aussi que pour qu'une communauté bénéficie de la mission d'assistance prise en charge par la CAN, la convention doit être signée sans ajouts ou suppression. Il est demandé au conseil d'agglomération de bien vouloir approuver les 2 modèles types de conventions, et autoriser le Vice-Président Délégué ou le Président à signer une convention de type A ou B avec chaque commune qui le souhaite avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Monsieur le Président**

Merci. Y a-t-il des questions? Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient?

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Christian BREMAUD**

Délibération c22-10-2014 - Habitat - PIG labellisé "Habiter mieux": attribution de subventions aux propriétaires occupants et bailleurs privés :

Il est proposé, dans cette délibération, d'attribuer aux bénéficiaires un montant prévisionnel maximum total de 33 000 euros, 18 communes sont concernées, pour 27 logements anciens existants sur le territoire de la CAN.

**Monsieur le Président**

Merci. Des questions? Des remarques particulières? Non. Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient?

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Christian BREMAUD**

Délibération c23-10-2014 - Habitat - PLH : Attribution de subventions pour la construction de logements locatifs sociaux avec la SA HLM :

Cette délibération concerne l'attribution de subventions pour la construction de logements locatifs sociaux avec la SA HLM. Il est proposé d'attribuer une aide financière d'un montant total de 12 000 euros pour la construction de 2 logements locatifs sociaux à Chauray.

**Monsieur le Président**

Merci. Des questions peut être? Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient? Merci.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Eric PERSAIS**

Délibération c24-10-2014 - Economie Sociale et Solidaire - Maison de l'Economie Sociale et Solidaire - Tarifs des photocopies et impressions :

La délibération 24 concerne la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire située sur la zone de Saint Liguairé et opérationnelle depuis fin septembre 2014. On y a installé un photocopieur qui appartient à la CAN. Il s'agit d'adopter les tarifs d'utilisation de ce photocopieur, soit 15 centimes d'euros pour la copie couleur et 5 centimes d'euro pour le noir et blanc. Il est demandé au conseil d'agglomération de bien vouloir approuver ces tarifs.

**Monsieur le Président**

Merci. Des questions? Qui s'oppose? Qui s'abstient?

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Eric PERSAIS**

Délibération c25-10-2014 - Enseignement Supérieur - Subvention au profit de l'association de rayonnement universitaire autour de l'assurance (AURA) :

L'AURA est une association qui oeuvre pour le rayonnement du pôle universitaire niortais. Elle participe notamment au développement du site par le biais de propositions de nouvelles formations, par l'organisation de manifestations comme le dialogue de l'AURA qui a permis l'année dernière une rencontre avec François Gabard, et par l'octroi de prix permettant de récompenser les meilleurs travaux d'étudiants. L'AURA sollicite, comme les années précédentes, une subvention de 2 500 euros pour mener à bien sa mission sur le PUN. Il est demandé au conseil d'agglomération de bien vouloir attribuer à l'AURA une subvention de 2 500 euros pour l'année 2014.

**Monsieur le Président**

Merci. Des questions? Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient? Merci.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Eric PERSAIS**

Délibération c25bis-10-2014 - Enseignement Supérieur – Convention de partenariat entre l'Etudiant-Groupe Express Roularta et la CAN - organisation du 2e salon de l'enseignement supérieur et des métiers :

Le 15 novembre 2014 aura lieu le 2ème Salon de l'enseignement supérieur et des métiers au centre de rencontres de Noron. Ce salon organisé par l'Etudiant Groupe Express a connu un véritable succès l'année dernière puisqu'il a permis d'accueillir 4 000 personnes environ. Il vise à informer les étudiants et les lycéens des possibilités de formation Supérieure sur la CAN ainsi que sur les métiers accessibles au travers de ces formations. La CAN est un partenaire actif de ce salon qui valorise les formations ainsi que des filières du territoire, c'est la raison pour laquelle l'Etudiant et la CAN ont souhaité établir une convention de partenariat pour l'organisation de ce salon. Outre la création d'un comité de pilotage regroupant les différents partenaires pour l'organisation

de ce salon, cette convention prévoit un certain nombre d'obligation de la part des 2 parties, notamment pour l'Etudiant d'organiser ce salon et d'associer la CAN à la campagne de communication correspondante, et pour la CAN, de mettre à disposition de l'Etudiant un certain nombre de supports de communication pour diffuser l'information relative à ce salon. En contrepartie de ce partenariat privilégié à l'organisation du salon, la CAN s'engage à verser à l'Etudiant une somme de 60 000 euros. Il est demandé au conseil d'agglomération de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser le Président ou Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Jacques MORISSET**

Délibération c26-10-2014 - Transports et déplacements - Acquisition de deux autobus neufs standards et d'un véhicule pour le transport des personnes à mobilité réduite - approbation des marchés :

Cette délibération concerne l'acquisition de 2 autobus et d'un véhicule pour les transports des personnes à mobilité réduite, elle ne fait en quelque sorte qu'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres, et donc, il nous est demandé d'approuver le marché décrit ci-dessus et d'autoriser la signature pour 2 bus Heuliez pour 502 000 euros et un véhicule spécifique pour 50 360 euros.

**Monsieur le Président**

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération?

**Monsieur Jean Romée CHARBONNEAU**

Il y a combien de place dans les autobus qui valent 502 000 euros?

**Monsieur Jacques MORISSET**

Chaque autobus coûte 250 000 euros, c'est des 50 places.

**Monsieur le Président**

Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient?

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Jacques MORISSET**

Délibération c27-10-2014 - Transports et déplacements - Acquisition de trois autobus neufs standards - lot n°2 Acquisition d'un autobus neuf gabarit réduit 2 portes - Remise de pénalités :

La délibération numéro 27 concerne la société Heuliez bus auprès de laquelle nous avons acquis 3 autobus. Le lot numéro 2 a été livré en retard et il y avait des pénalités à verser. Après examen de la requête de la société Heuliez bus disant qu'elle avait de grosses difficultés d'approvisionnement, de sous-traitant défaillant, ce qui est vrai nous avons vérifié, mais nous avons estimé qu'elle aurait pu avoir la correction et la courtoisie de nous prévenir en temps utile, sauf qu'elle l'a fait à la fin une fois qu'ils étaient en retard, c'est pour ça qu'on a coupé la poire en 2 et nous vous proposons 26 500 euros de pénalité au lieu de 53 000 euros.

**Monsieur le Président**

Merci. Y a-t-il des questions sur la délibération? Qui s'oppose? Qui s'abstient?

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 8 abstentions.*

**Monsieur Jacques MORISSET**

Délibération c28-10-2014 - Transports et déplacements - Avenant n°1 à la convention de prestation pour des travaux relatifs aux aménagements de points d'arrêts de bus accessibles sur la ZAC Terre de Sports :

La délibération numéro 28 correspond à l'aménagement de la Zone d'Activités Concertée de Terre de Sports où il s'agit d'un avenant à la convention de prestations pour les travaux relatifs aux aménagements des points d'arrêts de bus accessibles sur la ZAC. Le 27 juin 2011, on avait approuvé la convention relative aux prestations d'aménagement des points d'arrêt de bus. Il faut régulariser le montant de l'aménagement supplémentaire dédié aux transports en commun concernant la création d'un pôle d'échange scolaire sur la ZAC Terre de Sports. Il est demandé au conseil d'agglomération d'approuver l'avenant et d'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à verser 57 200 euros TTC à DSA. Vous voyez que c'est une convention tripartite dans la mesure où Deux-Sèvres Aménagement a obtenu la concession de Terre de sports et donc c'est elle qui gère la totalité des finances de l'aménagement.

**Monsieur le Président**

Y a-t-il des questions sur la délibération? Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient?  
*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Jacques MORISSET**

Délibération c29-10-2014 - Transports et déplacements - Convention financière pour des travaux relatifs à la création d'un pôle d'échanges scolaires sur la ZAC Terre de Sports :

C'est une convention avec le Conseil Général dans la mesure où lorsqu'on fait des aménagements sur une voirie, il faut demander l'autorisation et il faut que le propriétaire de la voirie soit d'accord. Là, c'est une voie départementale donc convention avec le Conseil Général. D'autre part, dans sa compétence de transport scolaire, le Conseil Général participe également au financement à hauteur de 50%. Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver le texte la convention et d'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer.

**Monsieur le Président**

Merci. Y a-t-il des questions? Qui s'oppose à la délibération? Qui s'abstient?  
*Délibération adoptée à l'unanimité.*

Nous terminons là notre séance du conseil communautaire en remerciant une nouvelle fois la commune de Chauray pour son accueil et en vous souhaitant bon retour et une bonne soirée, merci à toutes et à tous.